

Décision n°2022-033

Objet : Tourisme - convention financière pour l'accueil et la sensibilisation du public au Ballon d'Alsace - 2022

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-0002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- le souhait de la Communauté de communes des Vosges du sud de soutenir financièrement le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) dans le cadre du portage de l'accueil et la sensibilisation du public au Ballon d'Alsace de juillet à septembre 2022 dans les locaux de la Maison du Tourisme,

DECIDE

Article 1^{er} : de verser la somme de 3 500,00 € au PNRBV dans le cadre du portage de l'accueil et de la sensibilisation du public au Ballon d'Alsace,

Article 2 : de signer la convention financière avec le PNRBV .

Visa préfectoral

Etueffont, le 16 juin 2022.

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

